

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **11 octobre 2017**, à 19h15, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Réjean Bédard	(Saint-Cyprien)
Christian Chabot	(Sainte-Justine)
Lucie Gagnon	(Saint-Louis)
Denis Laflamme	(Saint-Luc)
Émile Lapointe	(Saint-Magloire)
Richard Couët	(Saint-Prosper)
Hector Provençal	(Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

Madame Judith Leblond (représentante de Lac Etchemin) est absente et son absence est motivée.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur **Harold Gagnon**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Harold Gagnon, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2017-10-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.**
- 02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2017, ET SUIVI.**
- 04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 27 SEPTEMBRE 2017, ET SUIVI.**
- 05 - RENCONTRE(S).**
- 06 - ANALYSE DE PROJET(S).**
- 07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.**
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE:**
 - 08.01 -** Modification du schéma d'aménagement et de développement: Adoption du règlement no. 127-17.
 - 08.02 -** Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR): Projet ARTERRE.
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES:**
 - 09.01 -** Centre Universitaire des Appalaches (CUA).
 - 09.02 -** Agenda culturel octobre - novembre 2017.
- 10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:**
 - 10.01 -** Projets locaux.
 - 10.02 -** Projets régionaux.
- 11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL.**
- 12 - AFFAIRES COURANTES:**
 - 12.01 -** Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.
 - 12.02 -** Reddition de comptes(PNR3).
 - 12.03 -** Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU).
 - 12.04 -** Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).
 - 12.05 -** Programme d'appui au développement de l'agriculture(MAPAQ).
 - 12.06 -** Renouvellement du contrat d'entretien ménager bureaux de la SQ.
 - 12.07 -** Transport interurbain Route 277, Bellechasse - Etchemins.
 - 12.08 -** Transport collectif.
 - 12.09 -** Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA).
- 13 - ADMINISTRATION:**
 - 13.01 -** Liste des comptes à payer.
 - 13.02 -** État des encaissements et déboursés.
- 14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:**
 - 14.01 -** La Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ).
 - 14.02 -** Cain Lamarre, conseillers juridiques.
 - 14.03 -** Carrefour Jeunesse-Emploi les Etchemins.
 - 14.04 -** Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).
 - 14.05 -** Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).
 - 14.06 -** Service de la sécurité incendie Lac Etchemin.
 - 14.07 -** Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI).
 - 14.08 -** Résolution du Syndicat de l'UPA des Etchemins.
 - 14.09 -** La Fondation Sanatorium Bégin.
 - 14.10 -** Programme d'aide au développement du transport collectif (MTQ).
 - 14.11 -** Ministère de la Culture et des Communications.
 - 14.12 -** Municipalité Lac Etchemin.
 - 14.13 -** Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.
 - 14.14 -** Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.
- 15 - SUJETS DIVERS.**

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS.
17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-10-02

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2017, ET SUIVI.**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 27
SEPTEMBRE 2017, ET SUIVI.**

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

05 - RENCONTRE(S).

Aucune rencontre.

06 - ANALYSE DE PROJET(S).

Aucun projet.

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.

Aucun dossier.

**08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE:**

**08.01 - Modification du schéma d'aménagement et de
développement: Adoption du règlement no. 127-17.**

- Reportée à la séance de novembre 2017.

2017-10-03

08.02 - Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR): Projet ARTERRE.

Adhésion de la MRC des Etchemins au service provincial L'ARTERRE et demande de financement via le Fonds d'Appui au Rayonnement des Régions (FARR)

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins élaborera au cours des prochains mois, un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et que la problématique de dévitalisation du milieu agricole ainsi que celle de l'occupation du territoire s'avèrent déjà préoccupantes;

CONSIDÉRANT que L'ARTERRE constitue un service provincial de jumelage et d'accompagnement des aspirants agriculteurs, des exploitants agricoles et des propriétaires fonciers du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce service est coordonné par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ);

CONSIDÉRANT QUE le coût d'adhésion à la Banque de terres et la Banque de fermes de L'ARTERRE pour l'année 2017-2018 est de 5 594\$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'entente du service provincial L'ARTERRE mis en place par le CRAAQ est d'une durée de 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion au service provincial L'ARTERRE nécessite le recrutement d'un agent de maillage sur une base d'au moins 3 jours de travail par semaine pour la MRC, et ce, pour la première année de l'entente et que le partage d'un agent de maillage commun est possible entre les MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion est conditionnelle au financement d'un projet régional visant le déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches via le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre entièrement avec une des priorités régionales de développement 2017-2021 de la TREMCA de la Chaudière-Appalaches, soit *Encourager le développement du secteur bioalimentaire*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE la MRC signifie son intérêt à participer à la réalisation du projet d'adhésion à l'ARTERRE et mandate la MRC de l'Islet à préparer et déposer une demande de financement dans le cadre du Fonds d'Appui au Rayonnement des Régions (FARR) pour et au nom des MRC de la Chaudière-Appalaches;

QUE la MRC des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES:

09.01 - Centre Universitaire des Appalaches (CUA).

- Dépôt du rapport annuel 2016-2017.

09.02 - Agenda culturel octobre - novembre 2017.

Présentation du calendrier par Monsieur Denis Laflamme.

10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:

10.01 - Projets locaux.

Aucun dossier.

10.02 - Projets régionaux.

Aucun dossier.

11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL.

Aucune résolution.

12 - AFFAIRES COURANTES:

12.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

2017-10-04

12.02 - Reddition de comptes(PNR3).

Dépôt de l'historique des projets pour la PNR3.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins adopte le fichier de reddition de comptes PNR3;

QUE ledit document soit acheminé à la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à l'attention de Monsieur David Godin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-10-05

12.03 - Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

- Adoption de la demande de prolongation du programme (FEPTEU).

CONSIDÉRANT l'entente bilatérale du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) survenue le 5 juillet 2016 entre le Canada et le Québec;

CONSIDÉRANT que la première phase du FEPTEU prévoit une contribution du gouvernement fédéral de l'ordre de 363,8 M\$;

CONSIDÉRANT que la contribution du gouvernement du Canada est de 50 % des dépenses admissibles et que celle du gouvernement du Québec est au minimum de 33 %;

CONSIDÉRANT que plus de 130 municipalités du Québec ont reçu une approbation de leur projet visant la réalisation de travaux pour améliorer leurs réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que la majorité des municipalités bénéficiaires d'un projet n'ont pas encore pu entamer leur procédure d'appel d'offres en lien avec les travaux à exécuter;

CONSIDÉRANT que la majorité des municipalités dont le projet a été approuvé ont demandé une prolongation de la date de fin des travaux, du 31 mars 2018 au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT que le ministère fédéral de l'Infrastructure a informé les municipalités que leur demande de prolongation d'un an est acceptée, mais que le gouvernement fédéral s'engage à verser un maximum de 40 % de l'allocation provinciale après le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a demandé au gouvernement fédéral que la prolongation de la date de fin pour les projets du FEPTEU s'applique en respect des modalités initiales de l'entente;

CONSIDÉRANT que le plafonnement à 40 % du remboursement des coûts admissibles après le 31 mars 2018 occasionnera un manque à gagner important pour plusieurs municipalités;

CONSIDÉRANT que de précipiter les travaux avant le 31 mars 2018 aurait comme conséquence de faire exploser les coûts que devront assumer les municipalités;

CONSIDÉRANT que lors du dernier budget fédéral le gouvernement du fédéral a annoncé des investissements de plusieurs milliards dans les infrastructures, répartis en quatre fonds;

CONSIDÉRANT que les investissements dans ces quatre fonds sont conditionnels à la conclusion d'ententes bilatérales entre le Canada et le Québec;

CONSIDÉRANT que le ministre fédéral de l'Infrastructure a indiqué au ministre des Finances du Québec que ces ententes bilatérales devraient

être négociées d'ici mars 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,

ET RÉSOLU

QUE soit demander au gouvernement du Canada de respecter les modalités initiales du programme FEPTEU pour les municipalités qui ont obtenu une prolongation de la date de fin au 31 mars 2019 et de s'engager à rembourser les coûts admissibles même si ceux-ci représentent plus de 40% de l'allocation provinciale;

QUE soit demandé aux gouvernements du Canada et du Québec de procéder à la conclusion des ententes bilatérales sur les fonds d'investissement en infrastructures d'ici le 31 mars 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12.04 - Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

Dépôt de documents.

12.05 - Programme d'appui au développement de l'agriculture(MAPAQ).

Dépôt d'un document.

2017-10-06

12.06 - Renouvellement du contrat d'entretien ménager bureaux de la SQ.

- Renouvellement du contrat d'entretien ménager des bureaux de la Sûreté Du Québec.

CONSIDÉRANT que la compagnie Maintenance ECI a accepté d'assumer l'entretien des locaux de la Sûreté du Québec au prix de 18 103,28 \$ plus les taxes pour la prochaine année (du 6 novembre 2017 au 2 novembre 2018);

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC autorise le renouvellement du contrat de Maintenance ECI pour l'entretien des locaux de la Sûreté du Québec pour la prochaine année, au coût de 18 103,28 \$ plus les taxes applicables, payable en 52 versements;

QUE ce contrat soit renouvelé par la MRC conformément à la loi, ce contrat étant d'une somme inférieure à 25 000\$, et n'étant octroyé que pour une période d'un (1) an.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-10-07

12.07 - Transport interurbain Route 277, Bellechasse - Etchemins.

- Renouvellement de l'entente 2018.

CONSIDÉRANT que depuis juillet dernier les MRC des Etchemins et Bellechasse ont mis de l'avant un projet pilote de transport interurbain par autobus à partir de Lac Etchemin et couvrant un itinéraire déterminé dans la MRC de Bellechasse pour terminer son parcours vers 7 points de débarquement dans la ville de Lévis;

CONSIDÉRANT que le projet pilote apparaît satisfaisant au moment de la compilation des données couvrant la période de juillet à septembre;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de maintenir le service de transport interurbain pour l'année 2018;

ILEST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins confirme sa pleine participation pour le maintien dudit service pour l'année 2018 (1er janvier au 31 décembre) à la MRC de Bellechasse;

QUE le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC des Etchemins tous documents relatifs à l'entente concernant le transport interurbain Route 277, Bellechasse - Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-10-08

12.08 - Transport collectif.

- Autorisation de signature par le directeur général, Monsieur Luc Leclerc.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le directeur général de la MRC des Etchemins, Monsieur Luc Leclerc, soit et est autorisé à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-10-09

12.09 - Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA).

- Proposition de financement.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,

ET RÉSOLU

D'accepter les montants d'aide financière suivants, à la condition que toutes les MRC de Chaudière-Appalaches participent à cette proposition de financement selon les critères propres à chacune.

Années	Contributions
2018-2019	3 413 \$
2019-2020	3 583 \$
2020-2021	3 762 \$
Total :	10 758

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

13 - ADMINISTRATION:

2017-10-10

13.01 - Liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant deux cent quatre-vingt-neuf mille sept cent vingt-cinq dollars et soixante-trois sous (289 725.63\$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

13.02 - État des encaissements et déboursés.

État transmis avec l'avis de convocation.

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:

14.01 - La Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ).

- Visite d'inspection de la MMQ, 9 juin 2017.
- Avis de conformité des travaux effectués.

14.02 - Cain Lamarre, conseillers juridiques.

- Offre de service professionnel, conseillers juridiques .

14.03 - Carrefour Jeunesse-Emploi les Etchemins.

- Invitation à "Zone-Carières" en remplacement de la foire d'emploi.

14.04 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

- Accusé réception de l'adoption du projet de règlement no. 127-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté.

14.05 - Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

- Catalogue de formation 2017-2018, sous le thème "Développez vos compétences municipales".

14.06 - Service de la sécurité incendie Lac Etchemin.

- Alarme incendie non fondée.

14.07 - Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI).

- Invitation à célébrer la 15ième Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI).

14.08 - Résolution du Syndicat de l'UPA des Etchemins.

- Mise sur pied d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

14.09 - La Fondation Sanatorium Bégin.

- Recrutement de personne pour structurer un réseau de communication (loterie).

14.10 - Programme d'aide au développement du transport collectif (MTQ).

- Avis de versement de la contribution financière pour l'organisation et l'exploitation de service en transport collectif en milieu rural -2017.

14.11 - Ministère de la Culture et des Communications.

- Correspondance concernant le programme Aide aux initiatives de partenariat - Entente de développement culturel.

14.12 - Municipalité Lac Etchemin.

- Service inspection.

14.13 - Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

- Résolution 1710-215 réservant 225 heures pour l'année financière 2018 pour le service inspection.

14.14 - Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

- Résolution 1710-216 acceptant le projet de règlement 127-17 relatif au schéma d'aménagement et de développement.

2017-10-11

15 - SUJETS DIVERS.

- Embauche d'un inspecteur.

CONSIDÉRANT la problématique soumise par le directeur général concernant le départ, en congé de paternité, d'un inspecteur au service d'inspection en bâtiment et environnement et pour aussi satisfaire la clientèle au niveau de l'inspection pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins sont en accord avec l'embauche d'un inspecteur en guise de remplacement de l'inspecteur actuel.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN

ET RÉSOLU

De procéder à l'embauche d'un nouvel inspecteur en bâtiment et environnement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

2017-10-12

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19h50.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER